

Si nous examinons le texte en question, nous constatons que nous n'obtenons pas de garanties absolues et claires. Le projet de loi préfère employer des expressions comme celle que l'on trouve à l'article 3f), «de promouvoir les intérêts économiques et énergétiques nationaux et de maximiser les avantages industriels connexes en assurant la plus grande participation possible des Canadiens». On ne dit pas «garantir la plus grande participation possible», mais bien «assurer la plus grande». Quiconque possède une instruction élémentaire sait faire la différence entre ces deux mots.

C'est pourquoi nous proposons de remplacer le mot «assurer» par le mot «garantir». Nous croyons que cela imposera une marche beaucoup plus serrée au gouvernement à qui il sera beaucoup plus difficile de s'en écarter et de commencer à expliquer un bon jour pourquoi nous n'obtenons pas un contenu de 90 p. 100 mais seulement 60 p. 100 ou 70 p. 100.

En fait, monsieur l'Orateur, quand on étudie les annonces officielles qu'ont faites les deux gouvernements après la négociation du traité du pipe-line, on se souvient comment les représentants canadiens nous ont dit que c'était le meilleur coup des négociateurs canadiens depuis longtemps, que ce grand projet était devenu une réalité et que nous allions en retirer de grands avantages. Toutefois, M. Schlesinger, le ministre américain de l'Énergie, disait lui aussi que les États-Unis avaient conclu un de leurs meilleurs marchés de tous les temps. Ils avaient négocié l'accord sur le pipe-line de façon à ne pas être indûment gênés par le Canada et ils avaient aussi bien confiance d'obtenir une grande partie des contrats pour la construction du pipe-line.

En effet, quand on regarde les préparatifs de l'industrie américaine, les annonces dans certains des journaux financiers et les rapports interministériels aux États-Unis et quand on voit les activités de beaucoup de compagnies de pipe-line américaines, on a l'horrible crainte qu'ils croient avoir déjà décroché la plupart des contrats. Je pense, par exemple, aux constructeurs de pipe-line qui ont pu acheter à vil prix le matériel utilisé pour la construction de l'oléoduc de l'Alaska; ces entrepreneurs américains ont maintenant ce matériel en place et sont prêts à soumissionner pour divers contrats de construction en ayant un grand avantage sur les compagnies canadiennes qui devront racheter du nouveau matériel à gros prix. La constatation de ces faits et les leçons que nous ont enseignées nos erreurs passées nous font dire que ce bill doit être rédigé en termes très fermes si nous voulons retirer la majorité des avantages qui découleront de ce grand projet.

Je sais que le vice-premier ministre est un homme intègre et lorsqu'il nous déclare que nous allons obtenir 90 p. 100 des marchés et 100,000 années-hommes d'emploi, je suis convaincu qu'il croit réellement qu'il en sera ainsi. Je n'ai rien à redire à cela et nous devons avoir foi en sa parole. Cependant, d'après mon expérience à la Chambre des communes je sais que la parole d'un homme politique n'est jamais aussi sûre et aussi contraignante qu'une loi du Parlement qui force ce ministre, ce gouvernement, les ministres et les gouvernements futurs à adopter une certaine ligne de conduite. Les hommes politiques ne font que passer, et les promesses sont vite

Pipe-line du Nord

oubliées mais les lois elles, demeurent et doivent être observées. C'est pourquoi nous disons que le bill sous sa forme actuelle comporte des faiblesses et c'est pour cette raison que nous voulons proposer ces modifications et j'espère que la Chambre nous appuiera.

Nous avons pris connaissance de certaines études effectuées par le gouvernement fédéral qui nous amènent à douter de nos chances d'obtenir effectivement 90 p. 100 des marchés. Il est intéressant de constater que lorsque l'on a proposé pour la première fois de construire ce pipe-line, les représentants à la fois de Foothills et de l'Office national de l'énergie nous ont déclaré que si nous obtenions 100,000 années-hommes d'emploi ou la création d'emplois maximum indiquée, cela signifierait que 98 p. 100 du contenu de ce pipe-line allait nous revenir.

Nous avons donc commencé avec le chiffre de 98 p. 100 et celui-ci s'est réduit à 90 p. 100. C'est le chiffre que le vice-premier ministre a employé. Nous n'entendons plus parler maintenant de ce chiffre de 98 p. 100 en ce qui concerne la participation des Canadiens que nous avons pourtant entendu évoquer lorsque ce projet et celui du pipe-line de la vallée du Mackenzie étaient en concurrence. Cela nous préoccupe quel peu.

Nous avons ensuite pris connaissance d'une étude interne effectuée à l'instigation du ministère de l'Expansion économique régionale et qui déclarait qu'à moins que des garanties ne soient stipulées dans la loi pour garantir la participation canadienne au projet, il serait plus réaliste de prévoir qu'elle ne s'élèvera pas à 90 p. 100 mais seulement à 67 p. 100. Cela nous inquiète énormément. Un ministère du gouvernement canadien qui a effectué une analyse en tenant compte de tous les facteurs a déclaré noir sur blanc qu'à moins que la loi ne contienne des garanties, selon le chiffre le plus réaliste, la quote-part du Canada au projet ne sera que de 67 p. 100. Ce pourcentage signifie qu'il y aura nécessairement une réduction du nombre des années-hommes pour les emplois créés. Je dirais même que si le raccordement Dempster n'est pas construit, il n'y aura pas en fait d'emplois les 100,000 années-hommes, mais plutôt 68,000 environ. Si nous abaissons à 67 p. 100 le pourcentage de contenu canadien, nous perdons dans les 32,000 années-hommes et même plus, et nous perdons toutes sortes de marchés pour l'industrie sidérurgique canadienne.

Je viens d'un endroit où se trouve Algoma Steel, troisième producteur d'acier du Canada. Je sais que les travailleurs d'Algoma profiteront indirectement du pipe-line. Ils ne participeront pas à la fabrication du tuyau à Sault-Sainte-Marie, mais ils vont fournir une partie des tôles fortes utilisées par Stelco, et ils rempliront des vides laissés ailleurs par les principaux fournisseurs. En considération des 40,000 travailleurs de la sidérurgie que nous comptons au Canada et des dizaines de milliers d'autres travailleurs qui dépendent de la bonne marche de cette industrie, il n'est pas déraisonnable de prévoir dans ce bill certaines garanties de contenu.

Il y a donc là une raison de plus en faveur de la motion n° 1, de l'insertion d'une garantie de la plus grande participation canadienne possible. Alors le vice-premier ministre sera tenu à sa promesse de contenu canadien à 90 p. 100 ou plus.